



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

IUT : Seine-et-Marne

Question écrite n° 9710

Texte de la question

M Jean-Claude Mignon attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la nécessité d'ouvrir pour l'année 1989, un deuxième département de l'IUT de Melun-Senart « Maintenance industrielle ». Une telle mesure prolongerait le succès du premier département de l'UIT « Techniques de commercialisation », ouvert en septembre 1988. Cette volonté de créer un pôle d'attraction universitaire d'envergure, correspond à l'évolution démographique du département de Seine-et-Marne, et à la nécessité d'assurer aux jeunes une formation adaptée et de qualité ; ceci afin de leur faciliter l'entrée dans la vie professionnelle et leur permettre de rester dans la région. La maintenance industrielle prend une importance croissante à mesure que les entreprises se dotent d'équipements complexes, et s'avère une des fonctions clés de l'entreprise dans les prochaines années. Ce secteur intéresse donc directement les entreprises locales, et offre l'avantage de correspondre à une formation technologique à forte polyvalence. Il lui demande de bien vouloir donner son accord pour l'ouverture de ce deuxième IUT de Melun-Senart.

Texte de la réponse

Reponse. - Le développement des enseignements technologiques supérieurs constitue l'une des priorités de l'action gouvernementale en matière éducative et l'actuel déficit des capacités d'accueil offerts par les établissements d'enseignement supérieur de l'Île-de-France exige qu'il soit procédé à une étude d'autant plus circonstanciée de la situation de cette région. Dans la perspective d'un accroissement du nombre de ses départements d'IUT, le parlementaire peut être assuré que l'implantation, au profit de la ville de Melun-Senart, d'une seconde structure de ce type, est une opération dont la réalisation devra se concrétiser dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9710

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 835